

A l'ordre du jour de ce conseil, 17 dossiers à analyser et soumettre au vote de l'assemblée délibérante.

Compte rendu annuel sur l'activité 2018 de la ZAC de reconstitution du centre-ville de Facture.

Vu l'importance et la teneur de ce dossier qui engage notre patrimoine cédé et nos finances sur 10 ans, voire plus dans la mesure où tout dépendra de la conjoncture immobilière et de la réelle attractivité de ce site, nous vous transcrivons l'intégralité du débat, dans un article spécifique, et vous comprendrez le vote de notre groupe.

Convention pluriannuelle de partenariat entre le Centre Social Le Roseau et les communes intégrées : Audenge, Mios et Biganos.

Bien entendu, notre vote approuvatif ne pouvait faire aucun doute, compte tenu de l'objectif atteint auprès de l'ensemble de la population. Cependant, nous vous développerons les observations que nous avons été amenés à faire concernant le survol juridique et administratif de ce dossier.

Une délibération complémentaire concernant le règlement financier de la reprise d'un terrain en zone de la Cassadotte.

Il s'agit de la mise en conformité de modalités et procédures budgétaires, suite au transfert de la gestion de la zone commerciale vers la COBAN, sous l'égide du Trésorier principal.

Vote unanime.

Recours au service de remplacement et de renfort du Centre de Gestion de la Fonction publique.

Mesure qui permet à l'édile de recourir, si besoin, à ce service pour des remplacements d'effectif.

Bonne mesure si l'on considère que notre ville subit souvent ce problème, vu l'état d'entretien que nous constatons chaque jour, à notre détriment.

Modalités de prise en charge et remboursement des frais de missions et de formation.

Mesure administrative justifiée.

Notons que budgétairement, cette « ligne formation » qui était en 2018 de 21 600 € a été ramenée à 5 000 € pour 2019. Est-ce à dire que tout le monde atteint la perfection ou bien que pour l'équipe majoritaire c'est un surplus inutile ?

Attributions (3) de subventions exceptionnelles pour 3 associations : Danza-Evolution, Mouv'n Dance et Fighting Club boïen.

Il ne peut en être autrement dans la mesure où l'édile ne manque pas d'annoncer que son équipe est « toujours prête » à répondre à une demande justifiée de ces structures qui font bouger Biganos.

Convention de partenariat pour l'organisation du Marché des Producteurs.

Renouvellement annuel.

En 2019, il se tiendra le mardi 9 juillet et le vendredi 6 septembre.

Convention de partenariat entre la commune et le département pour CAP 33 et CAP 33 Juniors.

Convention annuelle qui permet de faire découvrir ou pratiquer des activités de loisirs et sportives pendant les vacances d'été.

Nous apprécions cette convention qui agit depuis quelque 10 ans sur notre cité. Sur la volonté de l'équipe majoritaire issue de l'élection de 2008, elle s'est substituée à l'organisation que le Service Jeunesse en place antérieurement, avait construite.

Nouvelle grille tarifaire des spectacles de l'Espace culturel.

Programme des spectacles (Saison 2019-2020)

Pour en savoir plus, les services du Centre culturel sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Une seule observation : le pourcentage de fréquentation des spectacles accuse une baisse de l'ordre de 10% entre 2018-2019 (59,68%) et 2016-2017 (68,37%).

Taxe locale sur la publicité.

Cette taxe s'applique à tous les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la

circulation publique (enseignes, pré-enseignes, etc.)

Son application tarifaire est fonction des m² utilisés. Pour en savoir plus, se renseigner auprès des services de la ville, ou bien consulter le procès-verbal du Conseil lorsqu'il sera affiché en Mairie.

Nous avons insisté sur le fait qu'une exonération devait être réservée aux enseignes de 12 m², afin de ne pas pénaliser le commerce de proximité, ce que l'élue responsable a confirmé.

Cession d'une parcelle de 6657 m², en zone de la Cassadotte, à la COBAN, en vue de sa revente.

Opération normale dans la mesure où c'est la COBAN qui s'est vue attribuer, conformément à la loi, la compétence juridique et commerciale sur la zone.

Cession d'une surface d'une parcelle, pour partie, à la COBAN, en vue de la création d'une zone d'activités rue Carrerot.

Cette zone d'activités économiques pourra voir s'installer (pré-réservations enregistrées) un pisciniste, un peintre, un constructeur en ossature bois, un vendeur de cheminées, et d'autres acquéreurs potentiels.

Nous notons que l'ADEPEI qui avait projeté l'acquisition d'un lot de 5000 m² pour construire un bâtiment a retiré son projet.

Nous nous demandons si certaines implantations sur ce site ne viendront pas faire de l'ombre à celles qui sont déjà installées sur la Cassadotte. Le jeu de la concurrence peut être un bon motif ... mais aussi un risque !

Acquisition d'emprises foncières nécessaires à la CAB.

14 et 22 m² pour parfaire l'emprise de la piste cyclable dans le secteur du rond-point de l'hôtel de France. Une fois de plus, cette modeste opération a emporté avec elle la chute d'un arbre qui faisait le charme de ce lopin de terre. Que ne ferait-on pas pour satisfaire ce que l'édile appelle « la réussite d'un chantier » qui n'est pas le sien, mais le nôtre ? Effectivement, au plan financier – sans compter les désagréments subis depuis plusieurs mois – il en sera pour plus de 4 M€ de notre poche ... et il faudra ultérieurement financer l'entretien de ces aménagements. Si l'on en juge par l'état dans lequel se trouvent les premières tranches, nous avons le droit de douter sur ce que l'édile appelle « la fierté de la ville » !!

Cession à titre gratuit à la Région, de la parcelle AB 434 d'une contenance de 1650 m², jouxtant le lycée, acquise par la ville le 12/07/2017, pour l'extension qui consiste à réaliser un espace demi-pension qui permettra d'accueillir 170 couverts en deux rotations.

Le projet en soi est justifié dans la mesure où les lycéens n'auront plus besoin d'aller au restaurant scolaire ou de « déguster » du « vite fait », assis sur le trottoir de l'avenue de la

Libération.

Remarque : Biganos a l'habitude de se délester de son patrimoine immobilier, en particulier celui que l'ancien maire avait constitué pour l'implantation future d'un lycée, qui aurait eu sa réelle place au plus près des installations sportives, et eut été plus sécurisé que le passage très fréquenté de l'avenue de la Libération.

Pour servir une ambition et agir avec facilité, un glissement du patrimoine vers d'autres bénéficiaires est la meilleure solution.{jcomments on}